



Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel MATIGNON
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Dossier suivi par :

Jérôme Voiturier, Directeur Général

jvoiturier@uniopss.asso.fr

Laurie Fradin, Conseillère technique Santé/ESSMS

lfradin@uniopss.asso.fr

Paris, le 9 mars 2020

Copie à :

M. VÉRAN, Ministre des Solidarités et de la Santé

Mme CLUZEL, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées

M. DENORMANDIE, Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement

M. TAQUET, Secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé

Mme PÉNICAUD, Ministre du Travail

M. BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Monsieur le Premier ministre,

Alors que l'épidémie de Covid-19 est au stade 2, que toutes les régions sont désormais touchées et que nous nous préparons au stade 3, **les associations - des secteurs de la lutte contre l'exclusion, des personnes âgées et handicapées, de l'aide et du soin à domicile, des addictions, de la santé, de la petite enfance et de la protection de l'enfance - sont pleinement mobilisées et attentives aux consignes du gouvernement, et en premier lieu celles du ministère des Solidarités et de la Santé.**

Tous nos adhérents suivent donc avec sérieux l'évolution des consignes émanant du ministère des Solidarités et de la Santé et des agences régionales de santé, notamment en matière d'accueil des publics, par exemple l'accueil des enfants de retour de zones à risque, et assurent la continuité de leurs activités et services.

Si toutes les structures s'appliquent à mettre en œuvre les règles édictées, elles nous font remonter la difficulté de les mettre en place, bien souvent faute de matériel et d'équipements (masques, gel hydro-alcoolique), ou faute de personnel suffisant. **L'approvisionnement en masques et gels des établissements et services restent un sujet de préoccupation majeure** pour la bonne application des consignes et pour la protection des personnels et des publics accompagnés, car très peu disposent de stock. Des établissements de santé pointent le risque de pénurie pour soigner correctement les patients non touchés par le coronavirus mais pour lesquels ces masques sont indispensables.

Ainsi, dans la plupart des structures, les gestes « barrières » et mesures de prévention restent très difficiles à mettre en place.

Parmi les inquiétudes remontées dans tous les secteurs, il y a celle **d'éventuelles mesures de confinements (fermeture d'écoles et établissements scolaires), avec pour conséquence l'absence des salariés, qui ne permettrait pas d'assurer une continuité de l'activité et des services rendus aux publics accompagnés.**

Des difficultés apparaissent déjà dans les structures situées dans les zones à risques concernées par les mesures de confinement – notamment un manque de personnel sur les heures où habituellement les enfants sont scolarisés pour les structures de la protection de l'enfance. Ces dernières, tout comme l'ensemble des structures d'hébergement, **s'interrogent sur l'accompagnement des enfants et adultes malades dans les structures d'hébergement collectif sans possibilité de confinement/isolement.**


Les établissements et services pour personnes âgées s'interrogent sur l'impact dans la durée de la limitation des visites, notamment, sur la santé psychique et physique des personnes âgées (absence de mobilité et de stimulation, isolement social, hygiène lorsque les familles ont la charge du linge à laver...).

Les structures ont de nombreuses interrogations sur **la gestion du personnel**, notamment des questions juridiques et de droit du travail, pour organiser la continuité de leur activité.

Une grande majorité des associations accompagnent des publics fragiles (personnes âgées, malades chroniques, personnes à la rue etc.), particulièrement vulnérables en cas d'extension probable de l'épidémie. Face à la saturation du numéro vert ou des boîtes mails de cellules de crise, elles se tournent vers les fédérations et les têtes de réseaux. À travers, cette lettre, nous nous faisons le relais de leurs interrogations, tout comme nous faisons quotidiennement le relais, à leur égard, des consignes du ministère des Solidarités et de la Santé.

Nous nous tenons à la disposition des pouvoirs publics pour échanger et construire collectivement les réponses adéquates pour limiter les risques de propagation de l'épidémie. Nous saluons en ce sens le rendez-vous hebdomadaire fixé au ministère des Solidarités et de la Santé et qui devrait, à notre sens, concerner tous les secteurs, y compris l'accueil hébergement insertion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de mes salutations distinguées.


Patrick DOUTRELIGNE
Président